

Réunion du Comité Syndical
du mercredi 2 décembre 2009

CS – 4.09
Attribution du marché de transport et de service Courrier
traitement des déchets végétaux
à compter du 1^{er} janvier 2010

RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que le S.E.R.T.R.I.D a procédé à une consultation concernant le transport et le traitement des déchets végétaux.

I - Type de procédure

Appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

II - Descriptif du marché

Le marché est d'une durée d'un an renouvelable deux fois, à compter du 1^{er} janvier 2010. L'ensemble des pièces constitutives du présent marché est joint à la présente délibération.

III - Critère de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères de pondération suivants :

- prix : 60%
- valeur technique de l'offre : 40% (qualité du compost et filière de valorisation : 15%, impact carbone : 15%, délais d'intervention : 10%)

IV - Déroulement de la procédure

Une publicité a été envoyée simultanément au J.O.U.E. et au B.O.A.M.P. le 25 septembre 2009.

La remise des offres était fixée au 18 novembre 2009 à 12 h 00.

Deux sociétés ont remis une offre, dans les délais.

- SITA CENTRE EST – TERRALYS (mandataire SITA CENTRE EST)
- SUNDGAU COMPOST

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 18 novembre 2009 pour l'ouverture des plis, et une seconde fois le 23 novembre 2009 pour l'attribution du marché.

Le dépouillement des offres a fait apparaître les données suivantes :

Prix : 60% du montant de l'offre

Société	Montant de l'offre			Nbre de points
	Transport	Traitement	Total	
SUNDGAU COMPOST	59.80 €	23.20 €	83 €	6
SITA	113.60 €	23.95 €	137.55 €	2.06

Valeur technique et environnementale : 40% du montant de l'offre

	Nbre de points
SUNDGAU COMPOST	2.50
SITA	3.50

Les résultats définitifs après prise en compte de ces données se détaillent comme suit :

Société	Montant de l'offre 6 points	Valeur technique et Environnementale 4 points	Total
SUNDGAU COMPOST	6	2.50	8.50
SITA	2.06	3.50	5.56

V - Conclusion

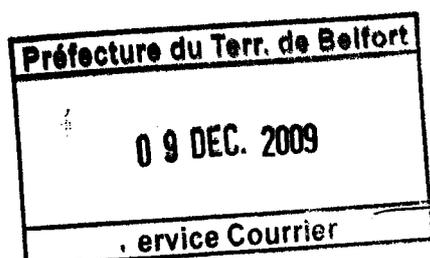
La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 23 novembre 2009, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SUNDGAU COMPOST.

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical, ayant eu communication de l'ensemble des pièces et documents constituant le marché et en ayant pris connaissance :

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'entreprise SUNDGAU COMPOST le marché correspondant, pour une période d'un an renouvelable deux fois, à compter du 1^{er} janvier 2010.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 2 décembre 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 9 DEC. 2009 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le - 9 DEC. 2009



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI